



Politique sur les divulgations protégées (Whistleblowing)

Politique sur les divulgations protégées (Dénonciation ou Whistleblowing)

Détenteur de cette politique : Clear Channel Outdoor Holdings, Inc. Responsable Conformité

Date d'entrée en vigueur : 6 décembre 2021

Questions relatives à cette charte : Contacter compliance@clearchannelint.com

Fonctionnement de la politique.

Cette politique a été élaborée en consultation avec les parties prenantes concernées, a été approuvée par la direction de Clear Channel Outdoor Holdings, Inc (« **Clear Channel** ») et est régulièrement passée en revue afin de garantir qu'elle est conforme aux lois en vigueur dans le domaine de la protection de la vie privée et des données.

Toutes les politiques de conformité de Clear Channel étayent la mise en œuvre du **Code de conduite et du code de déontologie des affaires de Clear Channel**.

Le **conseil d'administration de Clear Channel** est entièrement chargé de vérifier que Clear Channel respecte ses obligations au titre de la présente politique, sous la direction du **Comité d'audit de Clear Channel**.

Le **responsable Conformité** est chargé de la vérification quotidienne du respect de la présente politique. Dans le cas où vous identifieriez des problèmes liés à une incompatibilité entre cette politique et les règles en vigueur dans votre juridiction, où vous souhaiteriez en discuter ou faire part de vos inquiétudes, ou encore participer à une formation liée à cette politique, contactez le service Conformité en envoyant un email à compliance@clearchannelint.com.

Variations locales.

Vous êtes tenu de vous conformer à la présente politique et à l'ensemble de ses versions locales en vigueur, ainsi que toute loi et réglementation applicable, y compris celles liées aux personnes visées par la présente politique, les programmes de conformité et/ou les lois du travail (les « **Lois en vigueur** »). Dans certains cas, il est possible que les Lois en vigueur soient plus restrictives que cette politique. Si tel est le cas, les règles plus restrictives doivent être respectées.

Exemptions et dispenses.

Les politiques locales élaborées par les unités commerciales doivent être conformes à la présente politique. Toute demande de dispense ou de modification de cette politique doit être soumise par email au responsable Conformité de Clear Channel (compliance@clearchannelint.com), qui est autorisé à accorder une dispense ou à effectuer des modifications à son entière discrétion.

POLITIQUE SUR LES DIVULGATIONS PROTÉGÉES (DÉNONCIATION OU WHISTLEBLOWING)

1. Présentation de la politique.

Clear Channel Outdoor Holdings, Inc, ses sociétés affiliées et ses filiales (« **Clear Channel** ») sont tenues de se conformer aux lois et réglementations en vigueur, à son code de conduite et aux politiques de l'entreprise, et s'engagent à maintenir les normes les plus élevées d'éthique, d'intégrité, d'ouverture et de responsabilité au sein de ses opérations commerciales.

Pour garantir sa conformité et démontrer son engagement en matière de gestion transparente et responsable, Clear Channel a élaboré la présente politique sur les divulgations protégées (Dénunciation ou « Whistleblowing ») (« **cette Politique** »), qui offre des directives sur la façon de procéder à une **divulgaration protégée**.

2. Qu'est-ce qu'une divulgation protégée ?

Une **divulgaration protégée** est une divulgation d'informations relatives à des actes répréhensibles dans l'environnement professionnel ou dans un contexte lié au travail.

Vous pouvez effectuer des divulgations protégées via les canaux de signalement de Clear Channel lorsque vous pensez raisonnablement qu'un ou plusieurs des événements suivants se produisent, ont eu lieu ou sont susceptibles de se produire à l'avenir :

1. toute violation présumée ou identifiée de la loi et/ou de la réglementation, y compris, sans toutefois s'y limiter, la commission d'une infraction pénale (ex : fraude), la violation d'une obligation légale, une erreur judiciaire, etc. ;
2. toute forme d'acte répréhensible et de faute grave qui constitue un comportement illégal ou contraire à l'éthique dans l'environnement professionnel, comme des violations suspectées ou identifiées des politiques, l'échec d'un processus commercial, une faute grave contraire au **code de conduite et d'éthique des affaires de Clear Channel**, etc., et/ou ;
3. un danger pour la santé et la sécurité de toute personne, ou des dommages à l'environnement.

3. À qui cette politique s'applique-t-elle ?

Cette politique s'applique à toute personne qui décide d'utiliser le système de signalement interne de Clear Channel pour signaler certaines formes d'actes répréhensibles, des violations suspectées ou identifiées des lois et réglementations applicables à la violation des politiques de l'entreprise et des cadres d'éthique, conformément à la présente politique et via les canaux de signalement de Clear Channel.

En particulier, cette politique s'applique aux :

1. Utilisateurs internes qui ont obtenu des informations sur des violations ayant eu lieu dans un contexte professionnel concernant Clear Channel, notamment :
 - (a) travailleurs, sous-traitants et personnes qui travaillent avec Clear Channel en tant que travailleurs indépendants, bénévoles et stagiaires rémunérés ou non, et toute personne travaillant sous la supervision et la direction des entrepreneurs et sous-traitants ; et
 - (b) personnes appartenant à l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de CLEAR CHANNEL, y compris les membres non exécutifs (conjointement appelés les « utilisateurs internes »).

2. Utilisateurs externes qui signalent ou divulguent publiquement des renseignements sur des violations acquises dans le cadre d'une relation de travail :

- (a) qui a pris fin depuis ;
- (b) qui implique des informations comprenant des manquements au cours du processus de recrutement ou d'autres négociations précontractuelles lorsque la relation de travail n'a pas encore commencé ;
- (c) impliquant des utilisateurs qui sont actionnaires au sein de nos entités cotées en bourse ;
- (d) impliquant des utilisateurs qui sont des tierces parties associées à l'informateur et qui pourraient subir des représailles dans un contexte professionnel, tels que des collègues ou des membres de la famille de l'informateur ; et
- (e) impliquant des utilisateurs qui sont des entités juridiques que l'informateur possède, pour lesquelles il travaille ou avec lesquelles il est autrement lié dans un contexte professionnel (conjointement appelés les « utilisateurs externes »).

La Hotline de signalement de Clear Channel n'est pas destinée à être utilisée par des membres du public ou des individus n'ayant pas établi l'une des relations susmentionnées avec CLEAR CHANNEL.

Si vous souhaitez soulever une inquiétude ou soumettre une plainte et que vous n'êtes ni un utilisateur interne ni un utilisateur externe tel que défini ci-dessus, veuillez contacter votre responsable Relations CLEAR CHANNEL ou envoyer un email à compliance@clearchannelint.com.

Les utilisateurs internes doivent suivre les procédures énoncées dans la présente politique tout au long de leur période d'emploi chez Clear Channel et doivent procéder à une divulgation protégée si vous avez des soupçons concernant un comportement auquel vous auriez assisté ou duquel vous auriez pris connaissance et qui, selon vous, représente une faute grave (comme indiqué ci-dessous).

4. Qui est protégé au titre de cette politique ?

Toute personne à qui la présente politique s'applique.

5. Quel système de signalement de Clear Channel dois-je utiliser ?

Si vous êtes un utilisateur interne et que vous ne souhaitez pas contacter votre responsable ni un représentant local des ressources humaines, du service juridique ou du service Conformité, nous vous encourageons à utiliser les systèmes de signalement suivants appropriés selon la nature de la faute grave que vous souhaitez signaler. Si vous avez toutefois un doute, vous pouvez envoyer un email à compliance@clearchannelint.com afin de demander conseil.

Systèmes de signalement par les utilisateurs internes mis en place par Clear Channel pour les différentes catégories de fautes grave.

Catégorie Conformité	Description de la faute grave	Système de signalement de Clear Channel
Fair Reporting (Signalement équitable) (y compris les mesures de contrôle liées aux Finances et à la loi	Vol, détournement de fonds, blanchiment d'argent, évasion fiscale, manipulation des comptes, tout type de fraude financière, falsification des documents financiers ou contractuels, non-respect des réglementations financières ou des procédures de contrôle internes. Toute déformation intentionnelle d'informations, influence induite ou problèmes	Service juridique mondial à legal@clearchannelint.com Service Conformité mondial à compliance@clearchannelint.com ou via la Whistleblowing Hotline (voir Annexe 1).

Sarbanes Oxley)	d'indépendance concernant les interactions avec des auditeurs externes ou internes, ou la surveillance des fonctions d'audit des activités, y compris l'inexactitude des revenus, des dépenses, des actifs, une mauvaise application des principes comptables ou toute autre transaction injustifiée.	
Fair Dealing (Transactions équitables) (y compris les mesures de contrôle liées à la lutte contre le crime économique)	Versement de pots-de-vin ou paiements de facilitation à des particuliers ou des fonctionnaires, corruption, parrainages, dons, cadeaux et divertissements inappropriés, violation des lois sur la concurrence/anti-trust ou délit d'initiés, conflits d'intérêts, dessous de table, fraude, chantage, malversation des actifs de la société, falsification de contrats, de rapports ou de dossiers.	Service juridique mondial à legal@clearchannelint.com Service Conformité mondial à compliance@clearchannelint.com ou via la Whistleblowing Hotline (voir Annexe 1).
Fair Relationships (Relations équitables) (y compris le non-respect des droits de l'homme)	Esclavage, traite des personnes, abus physique ou mental, discrimination ou harcèlement en raison d'une caractéristique protégée par la loi mais non incluse dans votre politique de plainte locale, ou représailles suite à une divulgation protégée.	Service Conformité mondial à compliance@clearchannelint.com ou via la Whistleblowing Hotline (voir Annexe 1).
Fair Information Security (Sécurité de l'information équitale)	Fuite de données, espionnage industriel, virus informatiques, sabotage ou crime informatique.	Vous DEVEZ tout d'abord utiliser la procédure relative aux violations élaborée par l'équipe de sécurité des informations pour les cas urgents en envoyant un email à informationsecurity@clearchannelint.com
Fair Processing (Traitement équitale)	Violation des lois sur la protection et la confidentialité des données.	Le bureau de la protection des données à mydata@clearchannelint.com
Fair Environment (Environnement équitale)	Pollution environnementale, manquement grave à l'obligation de respecter les méthodes de travail sûres, conditions de travail dangereuses et violations par l'entreprise affectant la santé et la sécurité des individus sur le lieu de travail. Violence ou menaces pour la sécurité des personnes.	Un haut responsable de votre unité commerciale ou du siège social de Clear Channel ; Le service des ressources humaines de votre unité commerciale ; L'équipe environnementale à jade@clearchannelint.com ou via la Whistleblowing Hotline (voir Annexe 1).
Autres fautes graves	Autres fautes graves, à condition qu'elles soient associées à ce qui suit : Échec d'un processus commercial pouvant être systémique par nature, un crime ou un délit, une grave violation des lois, réglementations ou politiques, une erreur judiciaire, ou bien les situations représentant une atteinte ou une menace sérieuse pour l'intérêt public.	Votre service juridique local ou régional (ou le service juridique mondial à legal@clearchannelint.com) Votre responsable Conformité local (ou le service Conformité mondial à compliance@clearchannelint.com) ; ou via la Whistleblowing Hotline (voir Annexe 1).
Autres questions	Pour tout problème concernant des questions généralement traitées dans le cadre d'une politique de réclamation et des procédures mises en place par les ressources humaines, ou pour toute inquiétude liée aux décisions commerciales ou stratégiques prises par Clear Channel qui n'inclut aucun soupçon ni aucune allégation de faute grave.	Votre responsable ; Votre équipe des ressources humaines locale ; La haute direction de Clear Channel

6. Puis-je effectuer une divulgation protégée via la « Whistleblowing Hotline » ?

Certains cas doivent être signalés en urgence. Les signalements effectués via la Whistleblowing Hotline peuvent ne pas nous parvenir immédiatement. Par conséquent, **NE PAS** utiliser la Whistleblowing Hotline pour signaler :

- ✗ Un cas dans lequel votre vie est en situation de danger immédiat. Contactez vos services de secours d'urgence locaux.
- ✗ Une violation des systèmes de sécurité de l'information (les violations doivent être signalées immédiatement et directement en envoyant un email à informationsecurity@clearchannelint.com) ; ou
- ✗ Des situations limitées par la législation de votre pays :
 - a. **Suède** : La Suède autorise seulement les signalements effectués sur des « personnes clés » de l'entreprise. Nous considérons que cela inclut les personnes se trouvant au moins au rang de responsable ou à un échelon supérieur ;
 - b. **France** : Les signalements anonymes seront exceptionnels et gérés avec des garanties spécifiques (établissement de la gravité de l'infraction signalée, existence d'éléments factuels détaillés et examen préalable par le premier destinataire du signalement avant l'ouverture d'enquêtes complémentaires). Vous ne pouvez cependant **pas** signaler de situations liées aux conditions d'emploi (par exemple la rémunération, les plaintes, les avantages, les congés payés, les heures de travail, les congés maladie, la résiliation des contrats de travail, le harcèlement, les congés de maternité, etc.).

Pour plus d'informations sur les règles spécifiques applicables à votre juridiction, veuillez contacter votre responsable de la conformité local.

7. Signalements externes

Les canaux de signalement externe dédiés aux plaintes et dénonciations varient en fonction des lois locales. Des informations supplémentaires sur le signalement de problèmes aux autorités externes sont disponibles dans l'annexe 3.

8. Nos obligations envers vous.

Clear Channel doit :

✓ Examiner les divulgations protégées de manière équitable.

Lorsque Clear Channel, à son entière discrétion, détermine qu'un examen doit avoir lieu, elle s'entretiendra avec les parties concernées le cas échéant, examinera les faits de manière impartiale, et réalisera l'examen conformément au **Protocole d'examen de Clear Channel** et aux lois et réglementations en vigueur.

Les examens pourront impliquer de faire appel à des ressources internes ou externes ayant une expertise dans les domaines concernés, au besoin et le cas échéant. Toutes les protections divulguées resteront confidentielles et seront sauvegardées de manière adéquate et sécurisée. Clear Channel protège l'identité de tout informateur et ne tolérera aucunes représailles à l'encontre de ce dernier.

✓ Traiter de manière équitable les divulgations effectuées anonymement.

Clear Channel lit toutes les divulgations effectuées anonymement, à condition que votre pays permette les signalements anonymes (les signalements anonymes ne sont pas autorisés au Portugal tandis que la France a mis en place des règles spéciales concernant l'anonymat (voir la [section 6](#))).

Clear Channel vous encourage toutefois à vous identifier lorsque vous procédez à une divulgation protégée. Clear Channel protégera toujours l'identité des informateurs. Connaître votre identité aidera Clear Channel à mener une enquête efficace et impartiale.

Clear Channel peut toutefois décider, à son entière discrétion raisonnable et après avoir effectué des recherches appropriées, de limiter son enquête sur les signalements anonymes et de ne pas la poursuivre si la faute grave signalée dans le rapport anonyme ne semble pas être assez grave, si sa description est peu précise ou semble problématique, si elle ne présente pas assez de preuves ou s'il n'existe aucune autre preuve corroborante étayant l'allégation. Dans de tels cas, Clear Channel tentera d'informer l'individu ayant effectué le signalement de sa décision de limiter l'enquête.

Pour toute préoccupation concernant le fait que votre identité soit révélée, veuillez contacter le CDPO (Responsable de la confidentialité des données) à mydata@clearchannelint.com.

✓ **Offrir des mesures de protection adéquates aux dénonciateurs.**

Clear Channel protégera tous les informateurs soulevant leurs inquiétudes au titre de la présente politique avec des motifs raisonnables de penser que le signalement est véridique au moment où il a été effectué. Clear Channel protégera la vie privée, l'identité et la confidentialité des parties concernées et respectera les procédures officielles en ce qui concerne le traitement des parties incriminées.

Votre identité ne sera divulguée à personne sauf lorsqu'une divulgation est nécessaire (ex : pour examiner correctement une divulgation protégée, pour des raisons légales, dans le cadre d'une divulgation auprès d'organismes réglementaires ou d'application de la loi, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice, ou pour l'administration de la justice) ; ou bien avec votre consentement.

Clear Channel ne tolère aucune forme de harcèlement, de représailles ou de victimisation des personnes effectuant des divulgations protégées de bonne foi, et tout individu affichant un comportement préjudiciable à l'égard d'un dénonciateur fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la résiliation de son contrat de travail.

Si vous estimez avoir subi un comportement préjudiciable sous quelque forme que ce soit après avoir effectué une divulgation protégée, il est important que vous informiez le service Conformité le plus rapidement possible en envoyant un email à compliance@clearchannelint.com.

✓ **Faire respecter tout droit en vigueur en matière de procédures officielles.**

Toute personne mentionnée dans une divulgation protégée bénéficiera d'une procédure équitable conformément aux lois de la juridiction dans laquelle elle réside. Ceci inclura probablement la présomption d'innocence jusqu'à ce que, ou à moins que Clear Channel, à son entière discrétion mais de manière raisonnable, décide de prendre des mesures préventives ou disciplinaires à l'encontre d'un individu.

✓ **Protéger les données personnelles.**

La protection de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité de vos **données personnelles** et de celles d'autrui est l'une des priorités de Clear Channel. Les données

personnelles obtenues dans le cadre de la procédure de divulgation protégée sont traitées conformément aux lois et réglementations en vigueur en matière de protection des données.

9. Vos obligations envers Clear Channel.

À FAIRE :

✓ Informez-nous rapidement en cas d'inquiétude.

Nous sommes tous tenus d'opérer de manière éthique et conformément aux lois. Pour garantir le respect de ses obligations juridiques, réglementaires et organisationnelles, Clear Channel exige que tous les utilisateurs internes et externes expriment leurs inquiétudes liées aux fautes graves soit de manière confidentielle, soit, si cela est permis au sein de votre juridiction, de manière anonyme, et sans aucune crainte de faire l'objet de punitions ou de traitements inéquitables.

Dans la plupart des cas, nous vous demandons d'effectuer auprès de nous-mêmes une divulgation protégée le plus rapidement possible et dans un délai de trois mois à compter de la date où a eu lieu l'acte signalé.

✓ Effectuez vos divulgations de bonne foi.

Tout utilisateur interne qui, de manière malveillante et/ou volontaire, a signalé des informations fausses ou trompeuses ou qui n'a pas effectué un signalement en temps opportun, pourrait faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Les utilisateurs externes effectuant des signalements sans motif raisonnable de croire en leur véracité sont susceptibles de perdre toute protection juridique qui leur serait autrement offerte par la législation en vigueur en matière de signalement.

✓ Utilisez le système de signalement de Clear Channel le plus approprié.

Les utilisateurs internes sont encouragés à exprimer leurs inquiétudes en utilisant les procédures de signalement et de plainte internes de leur unité commerciale, telles que présentées dans la section 5 ci-dessus.

Les utilisateurs externes doivent contacter leur responsable Relations ou envoyer un email à compliance@clearchannelint.com.

Si cela est impossible, il est demandé aux utilisateurs internes et externes de rapidement effectuer leur divulgation protégée en utilisant la Hotline (voir annexe Un).

✓ N'exercez aucunes représailles* envers une personne ayant effectué une divulgation protégée.

Si vous prenez connaissance d'une potentielle divulgation protégée effectuée par une autre personne à propos de vous ou d'autres employés de Clear Channel, veuillez envoyer un email à compliance@clearchannelint.com pour obtenir des conseils.

Il est important que vous ne causiez aucun préjudice à cette personne au motif qu'elle a soumis une plainte ou fait part de ses inquiétudes. Si tel est le cas, vous serez soumis à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

10. Que se passe-t-il après que j'ai effectué une divulgation protégée ?

Si vous avez effectué une divulgation protégée en utilisant votre véritable identité, Clear Channel peut vous contacter pour vous demander des informations supplémentaires.

Clear Channel s'efforce de vous tenir au courant (dans la mesure du possible) de l'évolution de l'enquête qui sera menée.

Clear Channel s'efforcera de vous tenir au courant, dans la mesure du possible, de l'avancement de toute enquête concernant une divulgation protégée vous concernant. Clear Channel peut toutefois ne pas être en mesure d'accorder l'accès à, ou d'informer, la ou les personnes ayant effectué une divulgation protégée, ou encore les parties soupçonnées ou impliquées, du statut ou du contenu de l'enquête en cours.

Si Clear Channel a besoin que vous nous fournissiez une déclaration de témoin, elle vous contactera le plus tôt possible.

ANNEXE UN

La Whistleblowing Hotline de Clear Channel.

La Whistleblowing Hotline est un outil de signalement confidentiel (ou anonyme, lorsque la loi l'exige) basé sur le web et téléphonique. Elle est gérée par un fournisseur indépendant, **Navex [EthicsPoint](#)**.

À qui les signalements effectués par le biais de la Whistleblowing Hotline sont-ils envoyés ?

Les divulgations protégées effectuées par le biais de la Whistleblowing Hotline sont envoyées au directeur juridique, au responsable Conformité et au directeur Audit de Clear Channel. Ces personnes peuvent déléguer leurs responsabilités concernant l'examen de la divulgation protégée réalisé conformément au **protocole d'enquête**.

Comment s'utilise la Whistleblowing Hotline ?

Deux méthodes de signalement sont disponibles via la Whistleblowing Hotline:

- **Whistleblowing Hotline sur le web**

Vous pouvez soumettre un rapport en ligne via l'**[EthicsPoint web link](#)** (clearchannel.navexone.eu/).



Si vous le souhaitez, vous pouvez fournir les informations dans votre langue d'origine. Celles-ci seront ensuite traduites. Vous pouvez également joindre les éléments de preuve que vous avez regroupés afin d'étayer votre divulgation protégée, en utilisant la fonction de téléchargement de documents.

- **Whistleblowing Hotline par voie téléphonique**

Vous préférerez peut-être effectuer votre signalement au « téléphone » en discutant avec un interlocuteur de Navex directement, en toute confidentialité et dans votre langue d'origine,

en composant le numéro de téléphone de la hotline correspondant à votre pays ci-dessous. Si besoin, votre divulgation protégée sera traduite en anglais pour vous. Les opérateurs de Navex sont également en mesure de vous aider à télécharger les éléments de preuve étayant votre divulgation protégée et de répondre à toutes vos questions sur la procédure.

Quelques numéros ne fonctionnent pas depuis certains téléphones portables en raison des restrictions imposées dans le pays par le fournisseur de réseau.

Pour plus d'informations sur la Whistleblowing Hotline, veuillez consulter les **[FAQ](#)** sur le site de Navex.

Numéros de téléphone de la Hotline

Signalements en ligne (Mondial) :	clearchannel.navexone.eu
Pays	Numéro de téléphone : Chaque pays s'est vu attribuer un numéro vert
Belgique	0800 79562
Danemark	80830187
Estonie	8000 100 374
Finlande	0800 416143
France	0 800 90 53 77
Irlande	1800851826
Italie	800725910
Lettonie	80205326
Lituanie	880000038
Pays-Bas	0800 0232873
Irlande du Nord	0800 048 5538
Norvège	800 62 458
Pologne	800005124
Singapour	8008526927
Espagne	900876038
Suède	0200889632
Suisse	0800 000 619
Royaume-Uni	0800 048 5538
États-Unis	(844) 715-9350
Pérou	80078572
Brésil	0800 000 0364
Mexique	8006816910
Chili	800914365
Chine	4001200407

ANNEXE 2

Glossaire

Protocole d'enquête signifie le document de conformité de Clear Channel énonçant les procédures à suivre lors d'enquêtes sur des divulgations protégées, disponible sur demande auprès du service Conformité en envoyant un email à compliance@clearchannelint.com

Raisons commerciales légitimes : cela inclut la lutte contre le crime organisationnel impliquant Clear Channel, y compris la fraude, la corruption, les infractions fiscales ou violations de sanctions ; la protection de notre réputation et de notre intégrité commerciale ; la protection et la sécurité de nos employés ; et le respect de nos exigences réglementaires et juridiques, y compris nos obligations de signalement.

Responsable Conformité (LCO ou Local Compliance Officer) : signifie le haut responsable, généralement le directeur juridique ou le directeur financier, qui est nommé pour superviser la conformité au sein de votre unité commerciale ou région.

Données personnelles : signifie toute information liée à une personne physique identifiée ou identifiable, par exemple une personne pouvant être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification : Numéro ID, données géographiques, identifiant en ligne ou facteurs spécifiques à l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale, qui renvoient à une personne qui appartient ou qui sera susceptible d'appartenir à Clear Channel.

ANNEXE 3

Cette annexe fournit une description détaillée de la législation en vigueur en matière de dénonciation dans différents marchés au sein desquels Clear Channel opère, et présente les autorités compétentes auprès desquelles des signalements externes peuvent être effectués lorsqu'une personne est insatisfaite du système de signalement interne de Clear Channel¹. Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive et que d'autres mesures de protection liées aux dénonciations et d'autres dispositions liées aux signalements peuvent avoir été intégrées aux lois locales/provinciales sans toutefois avoir été incluses dans cette annexe.

Pour plus d'informations sur les lois en vigueur au niveau local en matière de dénonciation et sur vos canaux de signalement externe, veuillez contacter l'équipe Conformité de Clear Channel (compliance@clearchannelint.com)

Lois et canaux de signalement externe en vigueur en matière de dénonciation dans nos marchés européens

Pays	Législation relative aux dénonciations	Organes de coordination externes/autorités compétentes externes
Belgique	La loi belge sur la protection des personnes signalant des violations de lois nationales ou de l'Union	Médiateur fédéral
Danemark	La loi danoise sur la protection des dénonciateurs	Elle varie en fonction des problèmes soulevés. Par exemple, les problèmes concernant le respect de la vie privée peuvent être signalés à l'autorité de protection des données danoise
Estonie	À confirmer	À confirmer
Finlande	Loi sur la protection des dénonciateurs 1171/2022	Bureau du Chancelier de Justice
France	Décret N° 2022-1686 (la législation française en matière de dénonciation)	Défenseur des droits
Irlande	La loi de 2022 (Amendement) sur les divulgations protégées	Le bureau du Commissaire aux divulgations protégées (OPDC)
Italie	Décret N° 24/2023 (la législation italienne en matière de dénonciation)	Autorité nationale de lutte contre la corruption (ANAC)
Lettonie	Loi relative aux dénonciations	Point de contact des dénonciateurs à la chancellerie d'état
Lituanie	Loi sur la protection des dénonciateurs de la République de Lituanie	Le bureau du Procureur général de la République de Lituanie
Pays-Bas	La loi hollandaise sur la protection des dénonciateurs	L'autorité de protection des dénonciateurs hollandaise
Norvège	Loi norvégienne sur l'environnement de travail (WEA) (Chapitre 2A) Note : Applicable aux employés uniquement	Elle varie en fonction du problème soulevé. Plusieurs autorités de surveillance publique sont disposées à recevoir des signalements, comme l'autorité du travail norvégienne, la police et l'autorité de protection des données.

¹ As of 6th April 2023 (date of drafting)

Pologne	La loi polonaise sur la protection des personnes signalant des violations du droit – À confirmer	Le médiateur polonais – À confirmer
Espagne	Loi 2/2023 sur la dénonciation	Autorité indépendante pour la protection des dénonciateurs (AAI)
Suède	La (nouvelle) loi suédoise sur la protection des dénonciateurs (SFS 2021:890)	Plusieurs autorités compétentes, y compris l'autorité de surveillance financière suédoise, l'autorité suédoise de protection de la vie privée, et l'autorité suédoise pour l'environnement de travail.
Royaume-Uni	Loi de 1998 sur les divulgations faites dans l'intérêt public	Elle varie en fonction du problème soulevé. Par exemple, les inquiétudes concernant la protection des données ou l'environnement peuvent être soulevées auprès du Commissaire à l'information ou de l'agence pour l'environnement, respectivement.

Lois et canaux de signalement externe en vigueur en matière de dénonciation dans nos marchés d'Amérique latine

Pays	Législation relative aux dénonciations	Organes de coordination externes/autorités compétentes externes
Brésil	Loi brésilienne sur la lutte contre la criminalité (Article 15 de la loi fédérale 13.964/2019) Loi sur la protection des victimes et des témoins (Loi fédérale 9.807/1999)	Elles varient en fonction du problème soulevé. Incluent le conseil administratif pour la défense économique (CADE) et le service des poursuites pénales.
Chili	Loi N° 20,393/Décret-loi N° 2 de 1976	Commission du travail ou tribunaux du travail
Mexique	À confirmer	À confirmer
Pérou	Loi N° 30424/Décret législatif 1327 (Article 2)	Bureau de l'intégrité institutionnelle

Lois et canaux de signalement externe en vigueur en matière de dénonciation dans notre marché américain

Pays	Législation relative aux dénonciations	Organes de coordination externes/autorités compétentes externes
États-Unis	Loi de 1989 sur la protection des dénonciateurs	SEC – Bureau pour la protection des dénonciateurs